

Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée (LRSLD)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée District de London 130, avenue Dufferin, 4º étage London (Ontario) N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 4 octobre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1459-0005

Type d'inspection :

Suivi

Titulaire de permis : St. Joseph's Health System

Foyer de soins de longue durée et ville : St. Joseph's Lifecare

Centre, Brantford

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 1 octobre 2024.

L'inspection effectuée concernait :

- Plainte n° 00123636 Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 003 découlant de l'inspection n° 2024-1459-0003 relativement au paragraphe 252 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22 Embauche du personnel et acceptation de bénévoles. Échéance de la mise en conformité : 27 septembre 2024.
- Plainte n° 00123637 Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° / 2024-1459-0003 relativement à l'alinéa 102 (12) 4. du Règl. de l'Ont. 246/22. Programme de prévention et de contrôle des infections. Échéance de la mise en conformité : 27 septembre 2024.
- Plainte n° 00123638 Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 001 découlant de l'inspection n° 2024-1459-0003 relativement au paragraphe 52 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22 Qualités requises des préposés aux services de soutien personnel Échéance de la mise en conformité : 27 septembre 2024.



Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée (LRSLD)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée District de London 130, avenue Dufferin, 4º étage London (Ontario) N6A 5R2 Téléphone : 800 663-3775

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 003 découlant de l'inspection n° 2024-1459-0003 relativement à la disposition 252 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22 et menée par Peter Hannaberg (721821)

Ordre n° 002 découlant de l'inspection n° 2024-1459-0003 relativement à la disposition 102 (12) 4) du Règl. de l'Ont. 246/22 et menée par Peter Hannaberg (721821)

Ordre n° 001 découlant de l'inspection n° 2024-1459-0003 relativement à la disposition 52 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22 et menée par Peter Hannaberg (721821)

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

RESULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.